

# CONCERTATION

Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
(PLUi)



## » Pour quoi faire ?

Recueillir les remarques et propositions sur la modification et la révision allégée du PLUi pendant la phase d'élaboration des dossiers

## » A quel sujet ?

### Révision allégée n°2 du PLUi

Un objet unique : l'adaptation du périmètre de la zone AUT (à vocation touristique) de Maurens-Scopont.

&

### Modification de droit commun n°1 du PLUi

Différentes thématiques traitées, identifiées à partir des demandes d'évolutions formulées par les communes et les particuliers depuis 2021 et la dernière évolution du PLUi.



## Comment participer ?

### » Par courrier :

**Communauté de Communes Sor & Agout**  
**550 Chemin des Héronnières - 81710 SAÏX**

Objet : "Concertation préalable - modification et révision allégée du PLUi"

### » Par email :

[accueil.urbanisme@communautesoragout.fr](mailto:accueil.urbanisme@communautesoragout.fr)

Objet : "Concertation préalable - modification et révision allégée du PLUi"

### » En Mairies ou à la CCSA :

En inscrivant vos observations sur les **registres de concertation** mis à disposition.